

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°16 du 6 avril 2012

PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°12

CIRCULAIRE N° 6722/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE

modifiant la circulaire n° 5076/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE du 8 décembre 2011 relative au recrutement au choix au grade de lieutenant au titre de l'année 2013 dans le corps technique et administratif du service des essences des armées parmi les personnels sous-officiers.

Du 14 mars 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

CIRCULAIRE N° 6722/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE modifiant la circulaire n° 5076/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE du 8 décembre 2011 relative au recrutement au choix au grade de lieutenant au titre de l'année 2013 dans le corps technique et administratif du service des essences des armées parmi les personnels sous-officiers.

Du 14 mars 2012

NOR D E F E 1 2 5 0 3 6 8 C

Précédent Modificatif :

Circulaire n° 5170/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE du 14 décembre 2011 (BOC N° 2 du 13 janvier 2012, texte 14) modifiée.

Texte modifié :

Circulaire n° 5076/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE du 8 décembre 2011 (BOC N° 1 du 6 janvier 2012, texte 12) modifiée.

Référence de publication : BOC N°16 du 6 avril 2012, texte 12.

La circulaire n° 5076/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/CHANCELLERIE du 8 décembre 2011 est modifiée comme suit :

Au point 4. « CHOIX DES CANDIDATS. ».

Au lieu de :

« La commission prévue à l'article L. 4136-3. du code de la défense susvisé se réunira dans le courant du dernier trimestre 2011 et son choix, pour le recrutement rang, s'exercera préférentiellement parmi les sous-officiers ayant un potentiel avéré d'officier (avis hiérarchique et notations annuelles). » ;

Lire :

« La commission prévue à l'article L. 4136-3. du code de la défense susvisé se réunira dans le courant du dernier trimestre 2012 et son choix, pour le recrutement rang, s'exercera préférentiellement parmi les sous-officiers ayant un potentiel avéré d'officier (avis hiérarchique et notations annuelles). ».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.